

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES



L'édito du Président

L'été est là, chaud et ensoleillé après un printemps difficile côté météorologique. Les exploitations maraîchères sont en pleine production pour commercialiser leur production que ce soit pour la restauration hors domicile où 53 producteurs sont engagés pour les livrer collèges, centres aérés, EHPAD, ou dans les boutiques de producteurs. C'est le cas du Marché de nos Collines qui a inauguré ses nouveaux locaux autour de 40 producteurs impliqués quotidiennement. De nombreux élus de tout le département sont venus, à cette occasion, saluer une réussite collective.

La saison agritouristique s'annonce également bien, avec toujours plus de réservations de nuitées, des ventes à la ferme et sur les marchés soutenues.

Notre campagne d'héliportage s'est bien déroulée, malgré quelques orages, avec près de 200 rotations réalisées au bénéfice d'éleveurs.

Malgré les efforts déployés par la profession, le Plan Loup 2018/2023 montre l'incompréhension totale de nos gouvernants. Les Elus de la Chambre d'Agriculture soutiennent les interventions syndicales et politiques locales pour pérenniser les contrats des agents de la brigade loup du département. Ces agents, formés, expérimentés et professionnellement compétents, contribuent à la protection des troupeaux et à la gestion de la biodiversité. Leur suppression serait une sanction supplémentaire pour la filière élevage.

La Chambre d'Agriculture propose toujours plus d'actions d'appui technique et s'implique sur de nombreux dossiers concernant le foncier. Nos services analysent chaque plan d'urbanisme avec le plus grand intérêt.

Nous poursuivons avec assiduité le suivi de nos jeunes installés : comme nous nous y étions engagés, les services de la Chambre d'Agriculture proposent à chaque nouvel installé un accompagnement.

Mais l'actualité du moment, dont nous sommes les plus fiers, est la construction de nouveau Centre d'Expérimentation « **CREAM** » qui touche à sa fin. La livraison de ce magnifique outil technique devrait intervenir cet été et son inauguration est prévue en septembre. Pour les filières végétales, il s'agit d'une opportunité pour l'innovation et la recherche dont les agriculteurs seront les premiers bénéficiaires.

Votre Chambre d'Agriculture 06 reste bien un outil indispensable pour le développement de l'Agriculture et des Territoires.

Michel DESSUS

P. 3-5 Actualités

- Les Elus de la Chambre d'Agriculture à la rencontre des agriculteurs
- 06 à table poursuit son développement
- Recherche candidat à l'installation en maraîchage bio
- Assemblée générale de la Fédération des chasseurs
- Campagne héliportage

P. 6 Zoom sur ...

- La nouvelle réglementation pour les CUMA et les coopératives
- le GDS06
- Campagne PAC

P. 7 Partenariat

- Avec la CAPG
- Colloque sur la CASA : le tourisme, enjeu environnemental et économique
- Actualités sur nos actions territoriales

P. 8 Techniques & filières

- Maraîchage : calendrier des expérimentations sur site
- Interview de Jacques Chibois, chef de la Bastide Saint-Antoine à Grasse

P. 9 Installation

- 1^{er} Comité d'Orient. Transmission Installation

P. 10 - 11 Dossier du mois

- Le rôle de la Chambre d'Agriculture dans l'élaboration des documents d'urbanisme

P. 12 - 13 Commercialisation

- Marché de nos collines inaugure ses nouveaux locaux

P. 14 - 15 Palmarès

- Palmarès des concours départementaux oléicole et fromager

P. 16 Pratique

- Vos Elus vous représentent
- Bout de foncier



Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr

Actualité

Les Elus de la Chambre d'Agriculture à la rencontres des agriculteurs à Roquebillière.



Depuis 2013, plusieurs bureaux déplacés ont été organisés avec les membres du bureau de la Chambre d'Agriculture, conformément aux engagements pris lors des dernières élections de la Chambre d'Agriculture. Le dernier en date, celui de secteur de Roquebillière, le mardi 29 mai 2018. Ils ont été accueillis très chaleureusement par Gérard Manfredi, maire de Roquebillière et vice président de la métropole Nice Côte d'Azur, et son épouse, conseillère régionale, venus partager ce moment d'échanges.

Le secteur compte 86 agriculteurs dont 15 installés entre 2014 et 2017.



Visite de l'exploitation de Monsieur Leclerot, maraîcher en agriculture biologique et arrêt sur le marché de Roquebillière



Ecole de la Pinède à Cagnes sur Mer

«06 à table» poursuit son développement et propose aujourd'hui de nouveaux produits aux collèges.

«06 à table» livre toutes les semaines plus de 25 collèges, 2 lycées et 6 restaurants d'entreprise. 50 agriculteurs fournissent la plateforme régulièrement, en fonction de la saisonnalité des produits.

La pomme de terre est toujours le produit le plus demandé avec 10 tonnes livrées depuis janvier, devant la carotte, 5.7 tonnes. Produit vedette de cette saison, **la fraise de Carros** ! 800 kilos ont été livrés sur le mois de mai. La tomate est très demandée mais il a fallu patienter jusqu'à la mi-juin pour un approvisionnement régulier et local.

Les produits laitiers «06 à table»

Depuis septembre 2017, «06 à table» livre, à titre expérimental des yaourts au lait de brebis au restaurant du Conseil départemental, soit l'équivalent de 500 pots par mois. En février 2018, la plateforme a souhaité étendre sa gamme en testant auprès de 3 collèges des yaourts au lait de vache avec 4 parfums au choix : nature sucré, fraise, pêche et chocolat. 4 mois après, 12 004 yaourts de vache ont été livrés auprès de 10 établissements. Le yaourt sucré représente 50 % des ventes, devant les fruits 30 % et le chocolat 20 %. Pour respecter les normes sanitaires et d'hygiène, la plateforme a investi dans une armoire froide permettant de stocker l'équivalent de 3000 pots.

L'actu des cantines

Lors d'un brunch organisé par le **lycée Pasteur** le vendredi 18 mai, les jeunes ont dégusté des fraises de Carros, des oeufs brouillés, des poulets fermiers rôtis, des yaourts au lait de vache ... Le chef de cuisine, Lionel Casse-Coutrin, désire changer l'image de la restauration scolaire et propose depuis septembre 2017 des produits locaux via la plateforme «06 à table». **Le collège des Baous**, toujours dans l'objectif de régaler ses élèves, a mis au menu, des petits chèvres chauds locaux. **Les 10 écoles primaires de Cagnes sur Mer** sont désormais approvisionnées par la plateforme. 1^{ère} livraison le 4 juin avec des fraises de Carros. Elles sont désormais livrées chaque semaine.

La Chambre d'Agriculture poursuit sa recherche de clients en complément de la restauration scolaire et plus particulièrement pendant les vacances.

Contacts
Romain Bacchialoni - 06 28 79 67 50
Lucas Mantero : 06 28 92 00 78

Elu référent : Michel Dessus

Recherche candidat(s) à l'installation en maraîchage bio

Un projet agricole porté par la Commune de Saint Martin du Var et le Département,

Déterminés à préserver les espaces agricoles exceptionnels du territoire, et conscients des difficultés pour de jeunes agriculteurs à accéder à la propriété foncière sur la plaine du Var, la commune de Saint Martin du Var et le Département des Alpes-Maritimes ont décidé de se mobiliser ensemble en faveur de l'installation agricole.

La commune a fait l'acquisition en 2017 d'une ancienne exploitation agricole qui jouxte des terrains appartenant au Département.

Les deux collectivités disposent ainsi d'un ensemble de plus de 3 hectares, sur lequel les deux institutions souhaitent voir s'implanter un projet d'installation en maraîchage, sous labellisation « agriculture biologique ».

La future exploitation devra réserver sa production, pour partie, à la plateforme d'approvisionnement local « 06 à Table ! », et pour partie au marché de plein air de la commune de Saint Martin du Var.

En savoir + : www.chambre-agriculture06.fr ou
<https://paca.chambres-agriculture.fr/installationsmv/>

Inscription pour visite du site :
Estelle Pernot - 04 97 25 76 49 - epernot@alpes-maritimes.chambagri.fr



Jean-Philippe Frère a représenté la Chambre d'Agriculture à l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs qui s'est tenue à Saint Vallier de Thieu. Il a tenu à souligner les bons rapports entre les agriculteurs et la FDC06 et a remercié les chasseurs qui participent à la régulation du loup et aux battues administratives pour la défense des exploitations dans les zones urbanisées contre les dégâts occasionnés par le sanglier. Les dégâts de gibier sont à la baisse grâce aux investissements que réalisent les agriculteurs, avec le soutien financier de la fédération, dans les mesures de protection (clôtures électriques ou fixes).

Héliportage : 42ème campagne du 3 au 5 juillet 2018



Dans les « big bag », des vivres pour le berger et les animaux leur permettant de passer les 4 mois d'estive. L'hélicoptère a aussi transporté du matériel de construction, une mini pelle. 64 éleveurs et groupements pastoraux ont bénéficié de la campagne d'héliportage. 199 rotations ont été nécessaires, à partir de 35 points d'envol. Les agriculteurs bénéficient d'un financement de la Chambre d'Agriculture (organisatrice de l'héliportage) et du Conseil régional Paca.

Au hameau de Roya, dans la Tinée, il y a une ambiance particulière : c'est le hameau des bergers, qui sont venus nombreux et en famille assister aux rotations. « On aime cette vie, on a pas besoin de confort, mais on aimerait un peu plus d'attention », nous confie un berger avant de rejoindre « son bag » parti avant lui et déjà déposé à la cabane.

La loi Agriculture et Alimentation, texte adopté en première lecture

Ce projet a suscité beaucoup d'attentes et d'espoirs :

- du côté des agriculteurs avec le souhait que leurs difficultés économiques rencontrées soient prises en compte (rappelons que la moitié des agriculteurs ont gagné moins de 350 €/mois en 2017) ;

- du côté des consommateurs avec le désir d'une alimentation de meilleure qualité et respectueuse de l'environnement.

Le texte va maintenant être étudié à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture

Quels en ont été les résultats ?

Qualité de l'alimentation

- Renforcement de l'étiquetage de certaines denrées alimentaires comme le vin, les fruits et légumes. A partir de 2019, la mention du pays d'origine devra être clairement mise en évidence sur l'étiquette.

- D'ici 2022, les cantines devront proposer des repas à base de 50% de produits issus de l'agriculture biologique et d'au moins 20% de la valeur totale des repas.

- Interdiction de l'utilisation de termes faisant référence aux denrées d'origine animale (comme le « steak de soja »).

- A partir de 2023, des étiquettes feront état du mode d'élevage, de l'origine géographique ou encore du nombre de traitements de produits.

Bien-être animal

- Expérimentation de la vidéosurveillance dans les abattoirs à titre volontaire pour 2 ans.

- Possibilité renforcée pour les associations de protection des animaux de se constituer partie civile à un procès.

- Sanction doublée en cas de mauvais traitement sur les animaux dans les transports et les abattoirs (portée à un an d'emprisonnement et à 15 000 € d'amende).

- Interdiction de l'installation de tout nouvel élevage de poules pondeuses en batterie en construction.

Relations commerciales

- Le rééquilibrage du rapport de force avec la grande distribution s'est traduit par la prise en compte des coûts de production dans la base de la construction des prix. Cette mesure se matérialisera par l'incitation à se regrouper au sein d'Organisations de Producteurs. (déséquilibre actuel avec seulement 4 groupes de distribution face aux nombreuses organisations de producteurs et à 17 000 fournisseurs en agro-alimentaire).

- A défaut d'indicateurs de prix fournis par les interprofessions, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) et FranceAgriMer devront en proposer.

- Pour mettre fin à la guerre des prix, le gouvernement souhaite encadrer les promotions excessives qui ont un effet indirect dévastateur sur les prix des

En quelques chiffres

- 1 an de travaux lancés dès l'annonce de l'organisation des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA),
- 8 jours et 8 nuits de débats à l'Assemblée Nationale
- 2 627 amendements et 190 retenus
- Texte adopté le 30 mai 2018 par l'Assemblée Nationale par 335 voix pour, 84 voix contre et 120 abstentions puis par le 3 juillet au Sénat par 215 voix et 94 contre.

Produits phytosanitaires

- Séparation des activités de ventes et de conseil pour les produits phytopharmaceutiques.

- Interdiction de remises-rabais-ristournes dans les contrats de vente des produits phytopharmaceutiques sous peine d'amendes administratives.

- Expérimentation de l'épandage par drone de produits autorisés en agriculture biologique sur certaines surfaces.

- Extension du champ d'interdiction des néonicotinoïdes aux substances chimiques qui ont des modes d'action identiques.

- Interdiction des substances présentant des modes d'action identiques aux néonicotinoïdes aux substances chimiques qui ont des modes d'action identiques sous le contrôle de l'ANSES.

- Création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques.

Environnement

- Mesures pour favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Au 1^{er} janvier 2020, interdiction de l'usage des pailles et des touillettes en plastique.

- D'ici le 1^{er} juillet 2021, obligation progressive du doggy bag dans les restaurants.

- Renforcement des contrôles sanitaires.

- A partir de 2019, en cas de mélange, les producteurs de miel devront indiquer l'ensemble des pays des pays d'origine.

producteurs avec le relèvement de 10% du seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions excessives.

- Pouvoir accru de l'Autorité de la concurrence sur la concentration excessive des centrales d'achat.

- Sanction plus facile des groupes alimentaires et de grande distribution qui ne publient pas leurs comptes annuels.

- Durcissement des sanctions contre les acheteurs qui ne respecteraient pas leurs obligations contractuelles vis-à-vis des agriculteurs.

- Création d'une clause de révision de prix automatique pour les produits composés à plus de 50% de matières agricoles dont les prix connaissent une forte augmentation.

Echanges d'expériences

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a accueilli, vendredi 1^{er} juin, les conseillers territoriaux des Alpes-Maritimes des Chambres d'Agriculture de PACA pour leur présenter les projets menés dans le Département, notamment autour de la Plaine du Var.

La journée d'échanges s'est conclue par la visite de l'exploitation communale de Carros.

Concours Prairies Fleuries

Le 7^{ème} Concours transfrontalier des Prairies Fleuries, organisé par le Parc National du Mercantour, s'est tenu cette année dans les vallées de la Roya, de la Bévéra et la commune de Chiasso di Pesio, en Italie.

7 prairies ont été soumises à l'examen attentif du jury d'experts franco-italiens chargé d'évaluer l'équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. La Chambre d'Agriculture, partenaire de l'évènement, propose aux participants une analyse des propriétés énergétiques et diététiques des fourrages issus des prairies assorties de préconisations pour améliorer leurs pratiques.

Les lauréats du concours seront annoncés le 14 septembre lors de la foire de Breil sur Roya.



... la nouvelle réglementation pour les Cuma et les coopératives

Une mise en harmonie obligatoire des statuts s'impose aux Sociétés coopératives agricoles, Cuma et Unions avec adoption des nouveaux statuts lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Les arrêtés ministériels portant homologation des nouveaux modèles de statuts des coopératives agricoles sont parus au Journal Officiel respectivement en date du 11 mai et 10 novembre 2017.

Cette mise à jour a pour conséquences :

- d'introduire de nouvelles dispositions obligatoires

issues des nouveaux textes.

- de se prononcer sur l'introduction éventuelle de dispositions facultatives.
- de décider l'introduction dans les statuts des options statutaires nouvelles.

Les principales nouveautés :

- la suppression de la limite pesant sur l'activité groupement d'employeurs : permettre à une coopérative de développer une activité de groupement d'employeurs au bénéfice exclusif de ses associés coopérateurs.
- la possibilité de radier des adhérents inactifs afin de mettre à jour avec plus de facilités le fichier des associés.
- la possibilité d'accueillir des adhérents pour une période « probatoire » d'un an leur permettant ainsi de tester le modèle coopératif.

Les principales dispositions modifiées et/ou nouvelles portent notamment sur :

- la circonscription territoriale.
- la suppression du plafond d'augmentation du capital social.
- le remboursement des parts sociales d'épargne.
- la formation des administrateurs, ...

Cette mise en harmonie des statuts devra être réalisée dans les 18 mois qui suivent la clôture de l'exercice en cours à la date de publication de l'arrêté au JO soit le 11 mai 2017. **Pour une Cuma qui clôture ses comptes au 31 décembre 2017, cette mise en harmonie doit intervenir avant le 30 juin 2019, pour une coopérative qui clôture au 30 juin 2017 une mise à jour est à faire avant le 31 décembre 2018.**

La FD CUMA 06 a organisé son assemblée générale le 13 juin 2018 à la Penne. Après les rapports statutaires et la présentation des comptes, l'après-midi a été consacré à la visite de la miellerie « Les ruchers de Sallagriffon » où Florence BONNARD, exploitante agricole, a présenté avec passion son métier.



Les président(es) et administrateurs des Cuma, Mme Anaïs FAITOT ROBION, membre du CA des Jeunes Agriculteurs 06, M. Fabien CHARRIERE, animation et expertise Marché de l'Agriculture au Crédit Agricole.

Elu référent : Eric Erétéo
Votre interlocuteur à la CA : Annie Roux

... le GDS06

Le GDS 06, réuni le 03 avril 2018 lors de l'Assemblée Générale vous présente la nouvelle composition des membres du bureau :

Président : Pascal Lelous
éleveur bovin à la Croix sur Roudoule

Vice-présidente
Anne-Marie Curtis éleveuse ovin
caprin à Castellar

Trésorier :
Thierry Brillant éleveur bovin à Beuil

Secrétaire
Dorothee Valtier éleveuse porcin à
Ascros

Administrateurs
Maurice Authier éleveur ovin à Puget-
Théniers
Eric Franquin éleveur caprin à Touët
de l'Escarène
Didier Gastaud éleveur bovin à Saint
Antonin
Solange Pélisséro éleveuse bovin à
Tende

contact
GDS06 au 04 97 25 76 57
gds06@reseaugds.com

Retrouvez-nous sur Facebook
sur notre page GDS 06

... Campagne PAC

536 dossiers PAC sur le département dont 56 % de élevage et 24 % en oléiculture.

La Chambre d'Agriculture a participé, avec la DDTM, à 9 permanences délocalisées et a réalisé 42 dossiers dans ses locaux.

... N'oubliez pas!

Vous avez jusqu'au 6 août pour déclarer à la MSA le montant de vos revenus professionnels.

La déclaration d'ensemble constitue désormais la déclaration de référence des différents revenus professionnels quel que soit le régime fiscal du cotisant non-salarié (réel ou micro).

Rendez-vous sur votre espace privé sur le site de la MSA pour réaliser votre déclaration en ligne.

Partenariat

Partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) : bilan de cette 1^{ère} année de collaboration riche en réalisations

La Chambre d'Agriculture a été invitée à la Commission du Développement Economique et de l'Agriculture de la CAPG, le 16 mai dernier, pour présenter les réalisations et échanger sur l'avenir de notre partenariat.

Les réalisations phares de l'année :

- la création d'un atlas général du milieu agricole local avec la cartographie des espaces utilisés en agriculture, l'analyse des dynamiques agricoles du territoire, le recensement des acteurs agricoles présents.
- la co-organisation des 1^{ères} Assises de l'agriculture du 22 février ont rassemblé autour de tables rondes, tous les acteurs agricoles locaux pour échanger sur les sujets d'actualité : foncier, prédation, eau, développement des filières, ...

Les autres objectifs fixés dans notre convention sont toujours d'actualité :

- Poursuivre la promotion sur la qualité des produits agricoles grasseois en se mobilisant lors du prochain Salon International de l'Agriculture et à l'occasion d'autres événements,
- Maintenir et développer le tissu agricole en place en approfondissant davantage le travail sur la transmission des exploitations,
- Accompagner le développement d'une agriculture de plus en plus performante, en maintenant l'organisation de formations décentralisées au plus proche des exploitations grasseoises.

La poursuite de notre collaboration, avec le même niveau de qualité que cette année, permettra d'avancer sur les sujets suivants : harmonisation du prix de l'eau agricole, réflexion pour la mise en œuvre d'un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal, projet de serres Photovoltaïques HQE de l'Archidiaque de La Roquette sur Siagne, réflexions sur un plan d'approvisionnement territorial en produits agricoles locaux, Contrat de Transition Ecologique...

Colloque CASA : le tourisme, enjeux économique et environnemental .



Jean-Philippe Frère, 1^{er} vice Président de la Chambre d'Agriculture, a participé au colloque organisé par le Conseil de Développement de l'agglomération de Sophia Antipolis, le 14 avril 2018 sur la thématique du tourisme à Antibes.

Lors d'une table ronde dédiée aux attraits du terroir du littoral et du moyen pays, Jean-Philippe Frère a montré la place que tient l'agriculture dans le paysage touristique du département et plus particulièrement de la CASA.

Il a rappelé la prépondérance de l'agriculture sur ce territoire et sa notoriété sur certaines communes : la Maison du Terroir du Rouret (avec la coopérative du marché de nos Collines) et la Bastide de la Violette à Tourrettes sur Loup. Des lieux où les touristes peuvent découvrir et rapporter

chez eux des produits typiques. L'agritourisme a une part importante dans l'activité des agriculteurs, tant pour la vente que pour l'accueil. La demande des estivants pour consommer des produits locaux, visiter les exploitations et pouvoir être hébergés à la ferme est en forte augmentation.

Nous avons besoin des collectivités et des communes pour mettre en place des signalétiques adaptées, des moyens pour accueillir des touristes (voies, transport collectif ...).

Actualité sur nos actions territoriales

Enquêtes CARF sur la filière citron

La Chambre d'Agriculture est engagée dans un projet de développement de la filière citron de Menton, via la remobilisation du foncier agricole sur le territoire du Mentonnais. Le marché de l'IGP Citron de Menton (appellation créée en 2015) rencontre aujourd'hui un succès qui autorise à imaginer un développement significatif des surfaces de production (agrandissement des exploitations en place et installation de nouveaux agrumiculteurs).

Aux côtés de ses partenaires, la CARF (Chef de file du projet), la SAFER et l'APCM, la Chambre d'Agriculture réalise jusqu'à fin juin des enquêtes auprès des agriculteurs des 5 communes concernées par l'IGP (Menton, Roquebrune, Gorbio, sainte Agnès et Castellar).

Dans un premier temps, nous dresserons un diagnostic de l'agriculture locale et des secteurs à forts enjeux agricoles afin, dans un second temps, de sensibiliser les propriétaires privés à la mise à disposition de leurs terrains.

Une étude foncière pour Le Rouret

Après l'acquisition de foncier par la commune du Rouret, via la SAFER, la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec la CASA et la mairie, réalise une étude pour programmer l'installation d'un agriculteur.

Il s'agit d'une étude technico économique qui déterminera la meilleure orientation en fonction du potentiel des terrains.



Calendriers des expérimentations en maraichage sur site

Les expérimentations financées par l'APREL sont réalisées, dans notre département, sur des parcelles de producteurs que nous remercions pour cette mise à disposition.

Collection variétale d'engrais verts implantée en montagne l'hiver, à La Brigue

Objectif : déterminer les espèces résistantes en altitude pendant l'hiver, la quantité de matière fraîche apportée au sol après la coupe de ces espèces.

Collection variétale de petit pois frais de plein champ pour semis en hiver à Vallauris

Objectif : comparer le rendement des différentes variétés de pois frais, les aspects qualitatifs, gustatifs, le taux de germination en période hivernale (culture sous film de protection)

Une participation des producteurs a été sollicitée pour une dégustation et une notation des petits pois réalisée au MIN début juin.

Collection variétale de courgettes rondes vertes et jaunes sous tunnel à La Roquette/Siagne

Objectif : comparer le nouveau matériel végétal doté de résistances aux virus et à l'oïdium face aux variétés plus anciennes mais répondant aux besoins du marché. Le rendement, la couleur des courgettes et le comportement des plantes face à l'oïdium, pendant un printemps pluvieux seront également observés.

Collection variétale salades dans des sols avec fusariose

Objectif : pour la 3ème année consécutive, comparer les nouvelles variétés de salades, leur rendement, leur aspect qualitatif à partir d'une échelle de résistance à la fusariose. Récolte et visite prévue : fin août.

Etude de la solarisation face à la fusariose de la salade

Objectif : diminuer la période de solarisation à 14 jours, de façon à limiter au maximum le temps d'immobilisation de la parcelle. En fonction des variétés utilisées et du niveau de tolérance, des observations et comptages seront effectués après solarisation de la parcelle comparée à une parcelle témoin.

Etude de la biofumigation face à la fusariose de la salade

Objectif : réduire la pression fusariose dans le sol grâce à la biofumigation avec l'application d'un engrais sous forme de granulés issus de la moutarde Brassica Carinata incorporés au sol, 3 semaines avant plantation. Nous cherchons à déterminer son efficacité sur 3 variétés différentes ayant des niveaux de tolérances différents face à la fusariose. Récolte et visite prévue : début septembre

Elu référent : Jean-Pierre Clérissi
Vos interlocuteurs à la CA :
Corinne Pons, Sabine Risso

Techniques & Filières

Interview Jacques CHIBOIS

A l'occasion de l'évaluation qualitative de 6 variétés de petits pois, nous avons rencontré **Jacques Chibois**, chef de la Bastide Saint-Antoine à Grasse, venu faire son marché sur le MIN. Il s'est prêté avec plaisir au test de l'évaluation!

Etes-vous un habitué du MIN ?

Je viens deux fois par semaine sur le MIN car c'est là où je rencontre les agriculteurs et les grossistes. Cela me permet de choisir mes produits, d'être informé sur les produits de saison car d'une semaine à l'autre, les produits sont différents. Les saisons ne sont jamais pareilles ; parfois il y a de l'avance ou du retard, nos légumes dépendent du temps qu'il fait !!!

Comment choisissez-vous les petits pois ?

Le petit pois est un beau légume mais il est compliqué. Le choix de la variété dépend de son utilisation ! Pour le déguster en tant que tel, je souhaite un produit petit, tendre et sucré car on va très peu le cuire. On cherche à garder sa noblesse ! Dans le mot petit pois, il y a quelque chose de tendre. J'ai trouvé aujourd'hui deux variétés intéressantes.

En revanche, pour d'autres recettes, telle la purée ou le potage, c'est un petit pois plus gros, mais toujours tendre et sucré, qui est recherché. Visuellement, il peut donner moins envie car plus gros, mais il possède une très grande qualité.

Si l'on veut le petit pois pour lui-même, il faut qu'il soit petit, car il s'appelle, «petit pois» !



La Chambre d'Agriculture a organisé un COTI, présidé par Michel Dessus, le 28 mai 2018. Cette nouvelle instance a pour objet d'échanger sur les actions conduites dans le domaine de l'installation et de la transmission sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

La mise en place de ce COTI intervient dans le cadre des nouvelles missions de gestion du Point Accueil Installation et d'organisation des Stages 21 heures pour laquelle la Chambre d'Agriculture a été labellisée au 1er janvier 2018.

Les 24 partenaires qui constituent ce COTI se réuniront deux fois par an afin d'aborder les thèmes de la formation des porteurs de projets, du foncier, des dispositifs d'accompagnement à l'installation, du financement des projets, et de la transmission.

Ce premier COTI a été l'occasion de poser les bases du fonctionnement de cette instance et de présenter les chiffres de l'installation de 2014 à 2017 et des intentions d'installation issus du Point Accueil Installation.

La problématique de l'habitat a été soulevée par le comité sous deux angles différents.

D'une part, l'absence de logement sur l'exploitation est un frein pour accueillir de futurs agriculteurs qui viendraient d'autres départements. Les appels à projet des collectivités sont régulièrement confrontés à cette problématique.

D'autre part, il convient de pouvoir discerner, un projet immobilier masqué par une activité agricole d'un projet purement agricole. «Quand on est agriculteur, on ne cherche pas à spéculer, on cherche juste à se loger» a ironisé Jérôme Coche qui constate et regrette qu'il n'existe pas d'instance où les agriculteurs pourraient défendre leur projet de construction.

Si l'installation est une priorité pour tous, elle passe par le renouvellement des générations. Avec une moyenne d'âge de 55 ans pour les chefs d'exploitation, la transmission des exploitations est un sujet inévitable. La thématique sera abordée lors du COTI de l'automne.

« C'est un plaisir de constater qu'un jeune puisse trouver toutes les informations dans un même lieu, du début de sa réflexion à l'instruction de son dossier DJA ».

Adrien Gannac, co Président des JA 06

«Le COTI doit permettre aux structures d'échanger entre elles et de donner une image réelle de l'installation dans notre département».

Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture.

INSTALLATION

1er Comité d'Orientation Transmission Installation (COTI)

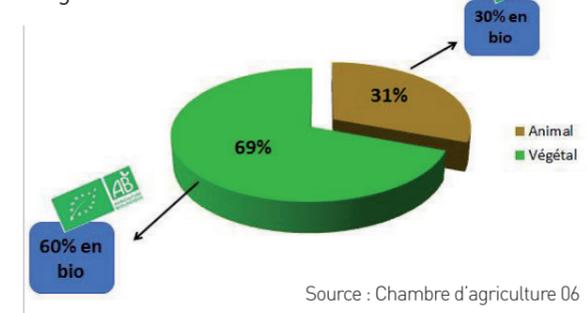


Mission : accueillir tous les porteurs de projets, les informer sur les démarches à l'installation et les orienter vers les partenaires.

En 2017, le Point Accueil Installation a accueilli **245** porteurs de projets dont 98 en entretiens collectifs d'une durée de 3 heures et 148 en entretien individuel.

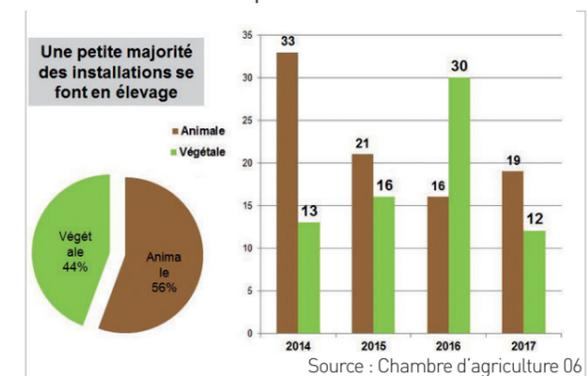
Intentions d'installation en 2017

Elles sont en majorité orientées en végétal et en bio



Les installations effectives

L'orientation élevage est majoritaire et liée aux centres équestres.



Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA : Carine Vilardell

Le rôle de la Chambre d'Agriculture dans l'élaboration des documents d'urbanisme

UN RÔLE CONSULAIRE DÉFINI PAR LA LOI

Interlocutrice des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, la Chambre d'Agriculture prend position sur les questions qui concernent l'agriculture et le monde rural. Comme prévu par le Code Rural et le Code de l'Urbanisme, elle est notamment associée à l'élaboration, à la révision et à la modification des documents d'urbanisme.

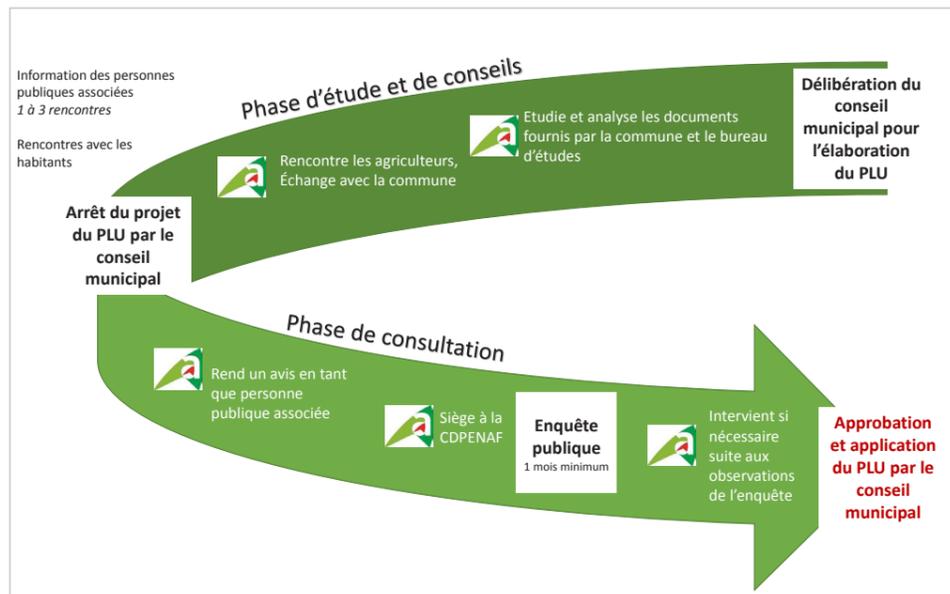
Les principaux documents d'urbanisme sur lesquels la Chambre d'Agriculture est amenée à intervenir :

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) donne les orientations et les modalités de mise en œuvre d'un projet de territoire, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Il aborde plusieurs domaines (habitat, mobilité, économie, etc.) et entraîne la compatibilité des documents à échelle plus fine (PLU, PLUi ou carte communale) ;

Plan local d'urbanisme (PLU) et plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) définissent la destination générale des sols ainsi que les règles de constructibilité, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité. Le territoire est réparti en zones destinées à être construites (U ou AU) et en zones destinées à être protégées de l'urbanisation (naturelles - N - et agricoles - A) ;

Carte communale, plus simple que le PLU, identifie, à l'échelle de la commune, les secteurs rendus constructibles. Les parcelles agricoles sont retranscrites en zone non-constructible, cette dernière autorisant, entre autres, la réalisation de constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

La Chambre d'Agriculture intervient pendant toute la procédure d'élaboration d'un PLU



Pour une prise en compte croissante des enjeux agricoles dans le développement des territoires.

Consultée en tant que **personne publique associée**, la Chambre d'Agriculture accompagne les collectivités à plusieurs étapes de l'élaboration de leur document d'urbanisme, pour tendre vers trois objectifs :

1. Disposer d'un état des lieux exhaustif et d'une vision prospective ambitieuse du foncier agricole ;
2. Renforcer et pérenniser les exploitations agricoles en place ;
3. Identifier et (re)mettre en culture les zones de potentiel agricole : friches agricoles, espaces boisés non remarquables, réserves foncières désuettes, etc.

Comprendre ... CDPENAF & CDNPS

La **Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** est consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Elle émet, selon les projets, un avis simple ou conforme, après échange et vote de ses membres : représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, de la Chambre d'Agriculture, des associations de protection de l'environnement, etc. Invitée en tant que personne qualifiée, la SAFER participe également aux échanges. La CDNPS (**Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages**) veille à la préservation des paysages, des sites et des ressources naturelles. Elle étudie notamment les demandes de création et de suppression d'espaces boisés classés, ainsi que les grands projets d'équipements.

Au terme du travail partenarial, le document d'urbanisme est arrêté par délibération de l'établissement public compétent (conseil municipal, conseil communautaire ou syndicat mixte) puis soumis à l'avis des personnes publiques associées.

La Chambre d'Agriculture analyse alors le document dans son intégralité pour émettre un avis officiel.

Elle fait appel à des outils de natures diverses : rencontres avec les agriculteurs concernés, sollicitation de partenaires à titre d'experts (à l'image de la SAFER), travail de terrain, etc.

Dans le cadre des PLU(i) et cartes communales, la Chambre d'Agriculture veille particulièrement sur :

- la pertinence des délimitations : maintien et pérennisation des exploitations existantes, prise en compte des terrains présentant un potentiel agricole, pour des espaces agricoles viables et en activité ;
- la réglementation des zones et sous-zones, parfois très restrictive, qui peut pénaliser la viabilité de l'exploitation.
- le respect des normes (hygiène, prévention des risques, environnement, nuisances, etc.).
- les besoins des exploitants et de leurs salariés (logement, cadre de vie, compétitivité, etc.).

Les documents d'urbanisme arrêtés sont étudiés, selon la nature de leurs impacts, par des commissions administratives au sein desquelles la Chambre d'Agriculture siège : CDPENAF et la CDNPS.

Agir en tant qu'exploitant agricole : la phase d'enquête publique

Le dossier est alors mis dans son intégralité à la disposition de tous : il s'agit de l'enquête publique. Conduite par un commissaire enquêteur, elle vise à recueillir, durant un mois minimum, les remarques, suggestions et requêtes des tiers.

Si la mission de la Chambre d'Agriculture consiste en la défense de l'intérêt général agricole, **les agriculteurs ont également la possibilité d'exprimer leurs demandes relatives à des intérêts privés lors de cette phase.**



Les dates d'enquête publique sont publiées en mairie, sur les annonces légales des principaux journaux et sur internet, notamment sur le site de la Chambre d'Agriculture, www.chambre-agriculture06.fr.

2018 : Actualité des projets d'urbanisme

Depuis le début de l'année 2018, plusieurs élaborations ou révisions de documents d'urbanisme ont été menées à terme ou sont en phase de l'être, accompagnées par la Chambre d'Agriculture : les PLU de Contes, de Grasse et de Châteauneuf-Grasse, ainsi que la carte communale de Bendejun. D'autres travaux sont en cours, à l'instar des PLU de Valderoure, du Bar-sur-Loup, de Mandelieu-la-Napoule, du Rouret, du PLUi de la métropole Nice Côte d'Azur ainsi que de deux

SCoT qui bordent son territoire (SCoT de la communauté d'agglomération de la Riviera Française et SCoT Ouest des Alpes-Maritimes).

La Chambre d'Agriculture est mobilisée sur l'ensemble de ces dossiers et reste à la disposition de tous, agriculteurs comme collectivités, pour la construction d'un territoire équilibré et d'une agriculture viable.

Point de vue

Jean-Philippe FRERE

membre

- de la CDPENAF,
- de la CDNPS
- du Comité Technique de la Safer 06 en tant que

Président

- de la Commission Aménagement de la Chambre d'Agriculture



Un projet réussi est un projet qui se travaille bien en amont et qui est partagé par toutes les parties concernées !

La Chambre d'Agriculture est l'interface entre les collectivités, les agriculteurs propriétaires fonciers et les partenaires (SAFER, bureaux d'études, services de l'Etat) pour l'émergence d'un classement cohérent des terres agricoles.

Nous travaillons en concertation, tant avec les agriculteurs que les propriétaires fonciers pour conserver, regagner des terres agricoles sur tout le département.

Nous agissons pour une agriculture de projet : dans le cas des terres non cultivées, il ne s'agit pas de se tourner vers un classement systématique des terres en zone agricole mais uniquement de celles qui présentent un potentiel avéré (valeur agronomique, accessibilité, raccordement possible aux réseaux d'eau potable et d'électricité, etc.) et qui sont susceptibles d'accueillir un exploitant agricole dans de bonnes conditions. La CDPENAF s'accorde sur ce point de vue et recommande explicitement aux collectivités de ne classer en zone A que les terres dont le potentiel agricole est avéré.

J'incite les agriculteurs à participer à l'enquête publique car cette phase est essentielle pour que tout le monde puisse s'exprimer !

Elus référents :

Jean-Philippe Frère, Bruno Gabelier, Fabien Reynaud

Vos interlocuteurs à la CA : Laura Ruiz, Lucas Turbet Delof

Commercialisation

Le marché de nos collines inaugure ses nouveaux locaux au Rouret plus d'espace, nouvel agencement. Les 40 producteurs adhérents sont fiers de leur nouvelle boutique !



Statut : Coopérative agricole
Surface de vente : 300 m²
Nombre d'adhérents en 2018 : 40 producteurs
CA : près d'un million / an
panier moyen : 20 €
Nombre de salariés : 3 dont 1 apprenti avec un objectif d'embaucher un salarié et un apprenti supplémentaire



Guillaume Frère, jeune agriculteur
Le collectif, c'est l'avenir !

Maraîcher et oléiculteur, il commercialise 60 % de ses légumes et 30 % de ses produits oléicoles au "marché de nos collines".
Tous les paysans de France devraient y réfléchir !!!
Depuis mon installation, en 2013, je suis à fond dedans ! L'avenir des agriculteurs, ce n'est pas l'exportation ni le volume à tout prix ... Notre modèle agricole départemental, avec ses petites exploitations familiales, a une réelle légitimité grâce au circuit court.



Mélanie Roessler, architecte d'intérieur
"c'est fabuleux de travailler sur un tel projet"

Les grosses lampes industrielles qui diffusent une lumière tamisée et qui confèrent une ambiance chaleureuse, c'est elle !
Difficile cahier des charges dicté par 40 agriculteurs : mettre en lumière tous les produits, retrouver les valeurs de la coopérative dans l'aménagement - qualité, authenticité, unicité.
Le résultat est une boutique simple, épurée, moderne. Tous les meubles, réalisés par un ébéniste local, sont en bois et sur mesure.
Challenge remporté par cette jeune architecte tourettoise ...



Bruno Gabelier
Président du Marché de nos collines

L'histoire débute en 2001 avec 11 agriculteurs. Nous nous retrouvions lors des fêtes et foires agricoles. Face à la question récurrente de nos clients - comment retrouver facilement vos produits toute l'année? - nous avons imaginé un projet collectif de commercialisation.

Nous avons pu avancer rapidement, car nous avions tous la même perception de notre métier et notre envie de développer un outil commun.

Notre projet séduit la mairie du Rouret qui s'engage également. Le 1^{er} octobre 2003, le "Marché de nos collines" ouvre ses portes. 3 ans plus tard, pour répondre à la demande de la clientèle, nous embauchons un salarié, pour ouvrir sur de plus grandes plages horaires.

10 ans plus tard, le local, situé au coeur du village, ne suffit plus ! Les circuits courts sont en plein essor et l'agriculture des Alpes-Maritimes prend un nouveau souffle avec des installations en hausse dans notre secteur.

Gérald Lombardo, maire du Rouret, soutenu par le Conseil départemental et la CASA, lui-même convaincu par la place de l'agriculture sur sa commune, inaugure, en juin 2015, la «Maison du Terroir» dans laquelle la coopérative du Marché de nos collines occupe une surface de vente de 100 m². Un second salarié est embauché. Le nombre de nos adhérents s'élève à 30.

Ce nouveau local est grand, certes, mais 3 ans plus tard, pas assez car nous souhaitons poursuivre notre développement pour satisfaire notre clientèle. Un nouvel objectif se définit : agrandir la surface de vente à 300 m² dans les locaux actuels et donner encore plus de cachet à la boutique.

Les instances politiques (mairie, CASA, Conseil départemental) s'engagent de nouveau auprès de la coopérative et c'est avec beaucoup de fierté que nous inaugurons aujourd'hui notre nouvelle boutique.

Ce projet, c'est celui de 40 producteurs impliqués quotidiennement au Marché de nos collines. Ce sont les "anciens" comme Jean-Philippe, des jeunes comme Adrien ou Damien, des éleveurs de la Roya, comme Solange et Stéphane ... autant de personnalités qui mettent en lumière leurs produits et leur savoir-faire chaque jour pour leur client.

C'est aussi celui d'un maire et d'un Président de Communauté de d'agglomérations qui ont su anticiper l'essor des circuits courts que, et je remercie chaleureusement pour leur confiance.



Michel Dessus,
Président de la Chambre d'Agriculture 06

Le petit cabanon est devenu une grande maison. En tant que Président de la Chambre d'Agriculture, je remercie les 40 agriculteurs qui s'impliquent quotidiennement dans ce projet et particulièrement la détermination de Bruno Gabelier et de Jean-Philippe Frère.

Une belle preuve que le collectif permet d'aller encore plus loin dans les projets et que les agriculteurs de notre département savent se fédérer.

Je salue le soutien du Conseil départemental, de la Communauté d'Agglo de Sophia Antipolis et bien sûr, la mairie du Rouret qui font de l'agriculture un attrait fort pour la jeune génération. La coopérative du "Marché de nos collines" est un honneur pour notre agriculture. Merci !



Jean Léonetti,
Député,
Président de la Casa

Lorsque nous avons créé l'agglo, nous avons le sentiment que chaque village avait son authenticité et nous voulions porter des projets forts.

Il y a eu la Bastide de la violette à Tourrettes sur Loup et la maison du terroir au Rouret.

Nous sommes victime de notre succès, nous avons vu trop petit, il y a juste 4 ans ! La clientèle est au rendez-vous ! Imaginez, on est "à la mode" alors qu'en 2000, l'agriculture était le parent pauvre de notre territoire. Aujourd'hui, nous rendons l'identité de nos communes grâce à l'agriculture et aux jeunes qui s'installent ! Je salue le travail de la Chambre d'agriculture qui est un partenaire essentiel. Avec le Président Michel Dessus, nous avons une coopération exemplaire pour faire élargir et faire aboutir nos projets.



Charles-Ange Ginesy
Président du Conseil départemental

Le Marché de nos collines est un projet novateur qui correspond parfaitement à l'air du temps. Que de belles couleurs ! Nous n'espérons pas un tel succès il y a 15 ans !
Vous avez su investir (2.5 millions pour la maison du Terroir), au bon moment, aujourd'hui, vous en récoltez les fruits.

Bravo, vous avez su fédérer des hommes. Essayez ce beau projet, cette «maison» est une fierté pour notre département et nous encourageons les communes à s'engager dans de telles démarches.



Solange et Stéphane Pelissero à Tende
«on a repensé notre packaging !»

Il y a quelques mois, Solange, éleveuse à Tende, s'inquiétait pour écouler sa viande. Depuis mars 2017, Solange a rejoint la Coopérative. Pour répondre à la demande de la clientèle, Solange et Stéphane ont augmenté leur production et ont élargi leur gamme : yaourts aux fruits, fromages au paprika, fines herbes. 70 % de leurs produits sont commercialisés au Marché de nos collines.

Pour valoriser leurs produits dans la boutique, ils ont revu complètement leur packaging. Les yaourts, autrefois vendus à l'unité, sont aujourd'hui conditionnés par 6 avec un carton d'emballage. "Et ça marche vraiment, on attire l'oeil du client. Si l'impact est économique, j'y vois aussi un gain de temps car je ne m'imaginais pas coller une étiquette sur tous mes pots de yaourt!>



Gérald Lombardo
Maire du Rouret

Travailler avec l'agriculture, c'est travailler avec l'écologie.

L'environnement est aujourd'hui au coeur de nos préoccupations. Le développement de l'agriculture locale s'inscrit pleinement dans cette politique et j'encourage toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

Le retour au local est une force pour nos communes, nous retrouvons ainsi une certaine indépendance pour nourrir nos concitoyens, en marge de l'industrie agro alimentaire.

Concours oléicole départemental des produits en appellation d'origine « Huile d'olive de Nice et Olive de Nice ».



La Chambre d'Agriculture et le SION, organisateurs du concours, ont été accueillis à la maison des terroirs, «Goût de Nice, secrets et saveurs du pays», le mercredi 13 juin 2018.



Palmarès 2018

Pâte d'olives de Nice

Or : Jean-Luc Spinelli (Castagniers)
Argent : Domaine de Champsoleil (Henri Derepas, La Trinité)
Bronze : Oliveraie de la Sirole (André Giauffret, Colomars)

Olive

Or : Jacqueline Bellino (L'Escarène)
Argent : Le caillietier (Sylvain Arbaud, Pierrefeu)
Bronze : Oliveraie de la Sirole (André Giauffret, Colomars)

Huile

Or : Rémy Rouch (Saint-Blaise)
Argent : Gérard Ferry (Grasse)
Bronze : Monique Brault (Grasse)

Millésime international pour l'earl Champsoleil

Nos 3 cuvées d'huile primées, (avec un taux de réussite avoisinant les 100 %), par 5 médailles à l'international sur 4 hautes compétitions différentes : Los Angeles en février, Athènes fin mars, Tokyo et New-York en avril. C'est au total 19 médailles remportées pour 2018 sur la totalité des concours français et étrangers. Bravo à Ginou et Henri !

L'objectif du concours départemental oléicole est de mettre en avant la filière oléicole en appellation d'origine Nice. Il met en lumière les trois produits des deux appellations huile d'olive, olive de table et pâte d'olives, ainsi que le savoir-faire et la qualité du travail des oléiculteurs et mouliniers.

«Pour les oléiculteurs, c'est un concours presque plus important que le Concours Général Agricole car nous sommes évalués par nos pairs, par des consommateurs et par des chefs qui ont l'habitude de travailler et de déguster nos produits», explique Jean-Philippe Frère, membre du jury de dégustation.

Michel Dessus, déjà juré au Concours Général Agricole en oléiculture cette année, a réitéré l'exercice. «C'est un réel plaisir de déguster des produits locaux de qualité et en plus d'être accueilli dans un «havre de l'agriculture métropolitaine». Le choix est difficile car il faut chercher la subtilité qui fait que le produit se démarque des autres. En tant que Président de la Chambre d'Agriculture et ambassadeur de l'agriculture locale, participer aux concours me permet de connaître les produits et de mieux les promouvoir.

La Chambre d'Agriculture remercie tous les participants du concours, les membres du jury et la Présidente du syndicat de l'olive de Nice, Laurence Lessatini pour son implication. Toutes nos félicitations aux lauréats du concours 2018. Merci de votre engagement pour la qualité de vos produits qui font la renommée de notre département et de notre savoir-faire emblématique et ancestral.

Médailles d'or

Fromage de chèvre

- Ferme des Courmettes - Frais, 1/2 sec, Crémeux
- GAEC Eleveurs des Baous - 1/2 sec, Pâte molle type 'Brie'
- Eric et Clotilde SIRI - 1/2 sec
- GAEC du Prat - Frais
- Sophie GUIGOU - Frais
- Fabrice et Dabilla PETRONI - 1/2 sec

Fromage de brebis

- Bergerie de la Belloire - Frais
- Ferme des Courmettes - Frais
- GAEC Eleveurs des Baous - Pâte molle type Reblochon
- Sébastien PAIRE - 1/2 sec

Fromage de vache

- GAEC de St Jean, Ferme de l'Escaillon - Pâte molle type Reblochon, Frais
- GAEC de Chastillon, Vacherie d'Isola - Pâte pressée > 6 mois
- Basile GOBERT - Crémeux
- Severine LANTERI - Pâte pressée < 6 mois

Yaourt et dessert lacté

- Nadia PAIRE - Crème dessert chocolat chèvre
- GAEC Bergerie de Porte Rouge - Yaourt brebis, flan caramel
- Ferme des Courmettes - Yaourt brebis
- Bergerie de la Belloire - Yaourt brebis
- EARL Lou Bregeoun - Yaourt brebis

Médailles de bronze

Fromage de chèvre

- Cindy AMO - 1/2 sec, 1/2 fumé au bois de hêtre, sec, frais aromatisé
- EARL Lou Bregeoun - pâte molle type Reblochon, pâte pressée < 6 mois
- Fabrice et Dabilla PETRONI - Crémeux, Frais aromatisé, pâte pressée < 6 mois
- GAEC du Prat - Sec, Crémeux
- Robin DELANNOY - Palet cendré chèvre
- Jérôme AUDOLY - Pâte pressée < 6 mois
- La ferme d'Anaïs - Crémeux
- Nadia PAIRE - Spécialité fromagère
- Eric et Clotilde SIRI - Sec
- Jacqueline MAGNAN - Frais

Fromage de brebis

- EARL Lou Bregeoun - pâte molle type Reblochon, 1/2 sec
- GAEC Bergerie de Porte Rouge - Pâte molle type Reblochon, 1/2 sec
- Sébastien PAIRE - Pâte pressée < 6 mois

Yaourt et dessert lacté et spécialité

- Fabrice et Dabilla PETRONI - Yaourt chèvre
- EARL Lou Bregeoun - Tome mélange chèvre/Brebis

Médailles d'argent

Fromage de chèvre

- Eric et Clotilde SIRI - Frais, Crémeux
- La ferme d'Anaïs - 1/2 sec, Frais, Frais aromatisé
- Robin DELANNOY - 1/2 sec, Frais, Frais aromatisé
- GAEC Eleveurs des Baous - Frais, Pâte pressée < 6 mois, Bouchées apéritives
- EARL Lou Bregeoun - Frais, 1/2 sec
- Fabrice et Dabilla PETRONI - Frais
- Cindy AMO - Frais
- Nadia PAIRE - Frais
- GAEC du Prat - 1/2 sec, Frais aromatisé, Brousse lait entier
- Sophie GUIGOU - 1/2 sec
- Maryse MOLINIER - Pâte pressée < 6 mois
- Ferme des Courmettes - Sec

Fromage de brebis

- GAEC Eleveurs des Baous - Frais, 1/2 sec, pâte pressée < et > à 6 mois
- Sébastien PAIRE - Frais
- Bergerie de la Belloire - Pâte pressée < 6 mois
- EARL Lou Bregeoun - Frais
- Ferme des Courmettes - Crémeux

Fromage de vache

- GAEC de St Jean, Ferme de l'Escaillon - Pâte pressée > 6 mois
- GAEC de la ferme Pelissero - Frais
- Basile GOBERT - Pâte pressée < 6 mois
- Christian SCHELLE - Pâte pressée < 6 mois
- GAEC de Chastillon, Vacherie d'Isola - Pâte molle de vache avec présure de chèvre

Yaourt et dessert lacté

- GAEC de St Jean, Ferme de l'Escaillon - Yaourt vache
- GAEC Eleveurs des Baous - Yaourt chèvre et brebis
- EARL Lou Bregeoun - Yaourt chèvre
- GAEC de la ferme Pelissero - Yaourt vache
- Ferme des Courmettes - Crème dessert chocolat chèvre
- Cindy AMO - Faisselle de chèvre

Fromage de vache

- GAEC de la ferme Pelissero - Ricotta, pâte pressée < et > à 6 mois
- Didier GASTAUD - Pâte pressée < 6 mois
- GAEC de St Jean, Ferme de l'Escaillon - Crémeux
- Jérôme BOUERI - Pâte pressée < 6 mois
- Jean-François CORNILLON - Pâte pressée < 6 mois
- Séverine LANTERI - Pâte pressée aromatisée
- Basile GOBERT - pâte pressée aromatisée



Vos élus vous représentent

Avril

- 04 Rencontre avec le maire de Bar sur Loup pour les projets agricoles de la commune J.P. FRERE
- 05 Commission aménagement J.P. FRERE, B. GABELIER, M. DESSUS, F. REYNAUD
Conseil Administration Lycée Horticole Antibes C BAGNATO
- 06 CODERST à la DDPP J.P. Clérissi
- 11 Bureau de la CA06
- 12 Comité technique de la Safer J.P. FRERE, J. SERGI
- 13 AG de l'ODG Bellet J.P. FRERE
- 14 Colloque de la CASA J.P. FRERE
- 17 CDNPS à la DDTM M. Dessus
Conseil d'administration de la SAFER J.P. FRERE
Ag de la MSA Provence Azur à Vidauban S. AMOROTTI
- 18 CDDFS J.P. FRERE
AG de l'Association française des Maîtres Restaurateurs Délégation 06 M. Dessus
- 19 Réunion PPA pour le PLU du Bar sur Loup J.P. FRERE
Bureau de la CRA PACA M. DESSUS et J. COCHE

- 21 AG de la FDC 06 à St Vallier de Thiey J.P. FRERE
- 23 Mairie de Saint Jeannet sur le foncier agricole J.P. FRERE
AG de la FDSEA à la Gaudie M. DESSUS
- 26 Inauguration de la coopérative le Marché de nos Collines
M. DESSUS, J.P. FRERE, B. GABELIER

Mai

- 11 bureau de la CA06
- 14 Rencontre avec le PNM M. DESSUS, J.P. FRERE, B. GABELIER, J. COURRON
- 15 AG du GEDAR de la Tinée à St Sauveur sur Tinée M. DESSUS
- 16 Comité loup départemental M. DESSUS
- 22 Conseil d'Administration Gîtes de France délégation 06
C. BAGNATO
- 28 COTI M. DESSUS, J. COCHE
- 29 Réunion délocalisée des membres du bureau à Roquebillière
- 30 Commission aménagement M. DESSUS, J.P. FRERE, B. GABELIER, F. REYNAUD

Rubrique "bouts de foncier"

Agrumiculture à Menton

La Commune de Menton, engagée dans un vaste programme de développement des cultures, propose des emplacements pour des ruchers professionnels, à divers endroits de la commune (jusqu'à 15 ruches). Merci de nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

PPAM ou cultures plein champ à Mouans-Sartoux-Plascassier

Un propriétaire privé propose la mise à disposition d'un terrain de 1000m² pour la plantation de cultures de plein champ. Terrain plat, mécanisable. Réseau d'eau potable.

En savoir plus, contactez-nous au 04 97 25 76 49 - 06 23 32 93 21



N'oubliez pas de noter dans vos agendas, notre prochain rendez-vous à Avignon, les 16, 17 et 18 octobre pour le **Salon Med'Agri/Tech&Bio** tournés vers les innovations techniques et la gestion du sol adaptées aux spécificités méditerranéennes.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes organise un déplacement en bus pour le salon. Nous vous tiendrons informés des dates et horaires.



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

